



Plateau de Caux Maritime

LA CHARTE PAYSAGÈRE DU PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

CÔTE D'ALBÂTRE * ENTRE MER ET LIN * PLATEAU DE CAUX FLEUR DE LIN * RÉGION D'YVETOT * YERVILLE PLATEAU DE CAUX

Réalisation de documents d'urbanisme qualitatifs

POURQUOI ?

Tout projet urbain a des incidences sur le paysage. C'est un facteur déterminant de la préservation et du développement de l'identité territoriale. Il est donc nécessaire de concevoir un projet d'aménagement s'appuyant sur la qualité des paysages des villes et villages.

En l'absence de document d'urbanisme, seule la RNU est applicable et, dans la plupart des cas, elle est la cause d'une banalisation des paysages. Les mêmes règles entraînent les mêmes projets et ce quelle que soit la région où le projet est réalisé, sans respect des spécificités locales.

Pour maîtriser le devenir des villes et des paysages du Pays Plateau de Caux Maritime, il est impératif de doter les collectivités territoriales de documents d'urbanisme qui prennent en compte la spécificité des lieux et des cultures locales.

OBJECTIFS

Les objectifs de la présente fiche sont les suivants :

- Maîtriser le développement territorial grâce à la mise en place progressive de documents d'urbanisme pour toutes les communes ;
- Réaliser des documents d'urbanisme qualitatifs qui prennent en compte la dimension paysagère et environnementale de l'ensemble des aménagements.



AGENCE DLVR



AGENCE DLVR

ACTIONS ENGAGÉES

Inciter les communes à se doter de documents d'urbanisme

THÈMES TRAITÉS

- Information des élus sur les enjeux d'une meilleure maîtrise de leur commune (F.P.C 01).
- Information technique des communes sur les différences qualitatives entre une carte communale et un plan local d'urbanisme (F.P.C 01).

COMPLÉMENTS

- Dans le cadre du présent guide pratique, nous mettons en place les conditions minimales requises pour l'élaboration de documents d'urbanisme qualitatifs. Ce travail pourra être complété par la rédaction de notices "Pays" spécifiques venant d'une part préciser les enjeux relatifs au paysage, à l'environnement et au patrimoine et permettant, d'autre part, d'harmoniser les démarches des différentes collectivités territoriales par rapport au futur SCOT.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Rédiger une notice "Pays" relative aux enjeux paysagers locaux

THÈMES TRAITÉS

- Elaboration d'une notice type décrivant les enjeux paysagers locaux et destinée à être intégrée dans les cahiers des charges (appels d'offres) des futurs documents d'urbanisme.
- Elaboration d'une notice type décrivant une méthodologie de prise en compte et de gestion des structures paysagères locales destinée à être intégrée dans les cahiers des charges (appels d'offres) des futurs documents d'urbanisme.

COMPLÉMENTS

- Ces notices devront prendre en compte les spécificités des grandes entités paysagères du Pays Plateau de Caux Maritime décrites dans la Charte Paysagère.
- Ces notices devront accompagner la mise en place du futur SCOT de telle sorte qu'à la mise en application de ce dernier, les communes n'aient pas à faire de révision de leurs documents d'urbanisme.

Rédiger une notice "Pays" relative aux enjeux environnementaux locaux

THÈMES TRAITÉS

- Elaboration d'une notice type décrivant les problématiques environnementales et destinée à être directement intégrée dans les cahiers des charges (appels d'offres) des futurs documents d'urbanisme.
- Elaboration d'une notice type décrivant une méthodologie de prise en compte et de gestion des problématiques environnementales destinée à être directement incluse dans les cahiers des charges (appels d'offres) des futurs documents d'urbanisme.

COMPLÉMENTS

- Ces notices devront prendre en compte les spécificités environnementales du Pays Plateau de Caux Maritime décrites dans la Charte Paysagère.
- Ces notices devront accompagner la mise en place du futur SCOT de telle sorte qu'à la mise en application de ce dernier, les communes n'aient pas à faire de révision de leurs documents d'urbanisme.

Rédiger une notice "Pays" relative aux enjeux patrimoniaux locaux

THÈMES TRAITÉS

- Elaboration d'une notice type décrivant les problématiques patrimoniales et destinée à être intégrée dans les cahiers des charges (appels d'offres) des futurs documents d'urbanisme.
- Elaboration d'une notice type décrivant une méthodologie de prise en compte et de gestion du patrimoine local destinée à être directement incluse dans les cahiers des charges (appels d'offres) des futurs documents d'urbanisme.

COMPLÉMENTS

- Ces notices devront prendre en compte les spécificités patrimoniales du Pays Plateau de Caux Maritime décrites dans la présente Charte et particulièrement celles inhérentes aux structures végétales fragiles par nature.
- Ces notices devront accompagner la mise en place du futur SCOT de telle sorte qu'à la mise en application de ce dernier, les communes n'aient pas à faire de révision de leurs documents d'urbanisme.